

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-GIER



Plan Local d'Urbanisme

Classement sonore des voies



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
CÉLINE GRIEU



CESAME ENVIRONNEMENT

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
07.9	27 juin 2023		

L'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit a prescrit la réalisation d'un recensement et d'un classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Les modalités de réalisation de ce travail ont été précisées par :

Le décret 95-21 du 9 Janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de la Construction et de l'Habitation, l'arrêté interministériel du 30 Mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Les infrastructures de transports terrestres bruyantes dans le département du Rhône sont classées par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2009. Le classement détermine des largeurs de secteurs affectés par le bruit dans lesquels des mesures spécifiques en matière d'isolement phonique doivent être prises pour la construction de bâtiments sensibles (habitat, établissements d'enseignement, de soin, de santé et d'action sociale). La commune de Saont-Romain-en-Gier est concernée par l'arrêté préfectoral n° 2009-3475.

A ce titre sont concernées :

commune où est situé le tronçon	Nom du tronçon	Statut et N° de la voie	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit *(en m)
Routes							
Saint-Jean-de-Touslas	Autoroute A47	A-47	Limite Saint-Romain-en-Gier (Ouest)	Limite Saint-Romain-en-Gier (Est)	ouvert	1	300
Saint-Romain-en-Gier	Autoroute A47	A-47	Limite Givors	Limite Saint-Jean-de-Touslas	ouvert	1	300
Loire	Autoroute A47	A-47	Loire	Loire	ouvert	1	300
Givors	Autoroute A47	A-47	Limite Saint-Romain-en-Gier	Limite Ternay	ouvert	1	300
Saint-Romain-en-Gier	RD488	RD-488	Limite Givors	Limite Saint-Jean-de-Touslas	ouvert	4	30
Saint-Jean-de-Touslas	RD488	RD-488	Limite Loire	Limite Saint-Romain-en-Gier	ouvert	4	30
Loire	RN7	RN-7	Loire	Loire	ouvert	3	100
Givors	route de Rive-de-Gier - 1	RD-488	Limite Saint-Romain-en-Gier	Echangeur Ouest	ouvert	3	100

commune où est situé le tronçon	Nom du tronçon	Statut et N° de la voie	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit *(en m)
Voies ferrées							
Saint-Romain-en-Gier	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache	VF - 750 000	Limite Givors	Limite Trèves	ouvert	3	100
Trèves	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache-2	VF - 750 000	Limite Saint-Romain-en-Gier	Limite Longes	ouvert	3	100
Givors	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache-2	VF - 750 000	Ligne 750 000-1	Limite Saint-Romain-en-Gier	ouvert	3	100

* La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance maximale comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Catégorie	Niveau sonore au point de référence En dB(A)
1	D 83
3	D 73
4	D 68